

QUAND LES PATRONS MÈNENT LA GRÈVE ET UTILISENT DES SALARIÉS POUR DÉFENDRE LEURS PRIVILÈGES !

Après les pigeons, puis les poussins, les patrons sont dans la rue pour revendiquer de ne plus payer de taxes ni d'impôts. Ils font la démonstration, aujourd'hui sur l'Ecotaxe, que si on se bat on peut gagner. Pourtant, ils bénéficient de 200 milliards d'aides publiques, sans contrepartie ni contrôle. Le paradoxe, c'est qu'ils manifestent le week-end, quand les salariés sont au charbon... s'ils n'ont pas été licenciés... *(Pour mémoire, l'Ecotaxe proposée par la droite a été votée à l'unanimité du Parlement, sous la présidence Sarkozy... et le montage, la gestion des portiques ont été confiés à une société privée, fort coûteuse, et sur laquelle plane une suspicion de favoritisme).*

Comme l'a dit Thierry Lepaon, le gouvernement est sourd de l'oreille gauche mais entend bien de l'oreille droite...

« Si la nation n'a point encore recueilli les fruits de la Révolution, si des intrigants ont remplacé d'autres intrigants, si une tyrannie légale semble avoir succédé à l'ancien despotisme, n'en cherchez point ailleurs la cause que dans le privilège que se sont arrogé les mandataires du peuple de se jouer impunément des droits de ceux qu'ils ont caressés basement pendant les élections. »

Robespierre, 29 juillet 1790.

N'acceptant plus la politique ultra-droitière de Sarkozy, beaucoup de nos concitoyens ont voté pour un président en principe « de gauche », qui avait pris des engagements, notamment quant à l'âge de départ en retraite (avec l'augmentation de la durée de cotisation... impossible de partir à 60 ans !),

quant à la non-augmentation des impôts et taxes, quant à la diminution du chômage et au redressement de l'industrie... Déception, risque d'abstention, de vote vers l'extrême droite – que l'on n'a jamais vu manifester pour défendre le pouvoir d'achat des salariés, actifs et retraités, la retraite ou l'emploi Et les médias semblent vouloir nous ressortir une troisième voie, personnifiée par le couple Borloo/Bayrou, chacun ayant déjà fait ses preuves, et ne remettant surtout pas en cause le fondement même des problèmes : mêmes critères de gestion = mêmes résultats. Seul un changement radical de politique pourrait changer la vie des gens, encore faut-il s'en donner les moyens.

Les patrons le font, pourquoi pas nous ?

Ne nous y trompons pas : ne croyons pas que l'austérité, la baisse du soi-disant coût du travail, la diminution des prestations sociales, l'augmentation des taxes, la remise en cause des acquis sociaux aient pour but de sortir le pays de la « crise » : le but non avoué mais réel du gouvernement, courroie de transmission des volontés du Medef, est de rendre les travailleurs sans protection, sans garanties, afin qu'ils soient délocalisables, taillables et corvéables à merci, comme les serfs de l'ancien régime, vers le retour duquel nous nous dirigeons actuellement.

Ne tombons pas dans le piège de Quimper : c'est à nous, travailleurs, actifs et retraités, seuls producteurs de richesses, de forger l'avenir économique de notre pays !

Sommaire

- 1 . L'édito
- 2 . L'action
- 3 . Pourquoi je veux payer des impôts (2ème partie)
- 4 . L'Orga, le Point. La vie des sections.

● **Le 30 octobre, à l'appel de l'Union Régionale Ile-de-France CGT** et des syndicats FO, FSU, Solidaires d'Ile-de-France, du collectif La Retraite, une Affaire de Jeunes, se tenait un rassemblement devant le Sénat, au moment où celui-ci débattait de la nouvelle contre-réforme des retraites. Eric Aubin, pour la CGT, a notamment indiqué : « c'est justement à cause des politiques économiques et sociales suivies, à cause de l'austérité imposée aux peuples européens, et au peuple français en particulier, à cause des budgets de rigueur, à cause des règles et législations existantes, que les déficits existent, qu'une réforme des retraites entraîne une autre réforme des retraites encore plus régressive pour les salariés et les retraités que la précédente. Nous refusons cette spirale infernale qui nous tire vers le bas. Les politiques suivies ne sont pas la solution, elles sont le problème. »

● **Goodyear, Michelin, Kem One, Sanofi** : sans que les « grands médias » ne s'en fassent vraiment l'écho, les luttes continuent pour sauver les entreprises. Dans un communiqué, notre Fédération dénonce « les manipulations d'un ministère intitulé « *Redressement Productif* » qui s'est mis au service des multinationales, trompant, abusant les travailleurs confrontés à des suppressions d'emplois, à des fermetures d'entreprises et d'activités industrielles essen-

tielles pour le pays. Nos camarades de Kem One poursuivent : « Le catalogue édité dernièrement par ce ministère sur « *une industrie à l'horizon 2025* » représente en réalité le « *carnet de courses* » conçu par les diverses branches professionnelles du MEDEF, débuté par Sarkozy et poursuivi par Hollande sans rien changer en dehors de son titre, devenu Conseil National de l'Industrie. »

● **Déclaration des organisations syndicales de salariés de Bretagne** (extraits) : « le discours antifiscal de certains acteurs des mobilisations en cours s'appuie sur des réalités. Au lieu d'une urgente réforme fiscale, le gouvernement impose de plus en plus les ménages, d'où une légitime incompréhension. Pour autant, les actions violentes surmédiatisées ne relèvent pas d'un mouvement social de salariés. Le détournement du mécontentement, réel, d'une grande partie de la population à des fins politiciennes met en cause l'intégrité et l'indépendance des salariés dans un combat qui n'est pas le leur. Les « bourreaux » sont aux commandes de cette manœuvre et se servent de leurs victimes pour faire en même temps bouclier et bélier. Ils voudraient que les salariés oublient qu'ils ont toujours soutenu les politiques néolibérales responsables de la crise actuelle ».

DONNONS DE LA VOIX POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE D'AVENIR ET DE PROGRÈS SOCIAL !

- ☛ **RASSEMBLEMENT À PARIS LE 28 NOVEMBRE À 10 H, au ministère du Redressement Productif, des salariés, actifs et retraités, de la Fédération !**
- ☛ **UNE INITIATIVE DE LA FNIC, QUI APPELLE LES SALARIÉS ET LEURS SYNDICATS À EXPRIMER LEURS EXIGENCES, leurs propositions pour relancer nos industries, les développer avec l'emploi, la recherche et le progrès social.**

• Pourquoi je veux payer des impôts (2^{ème} partie)

LES RECETTES FISCALES DE L'ÉTAT :

Elles représentent pour 2013, 298,6 milliards d'euros, soit plus de 90 % de l'ensemble de ses recettes. Elles sont composées d'impôts directs et indirects :

A) **LES IMPÔTS DIRECTS** sont les impôts supportés directement par les personnes qui y sont assujetties. Ils sont souvent recouvrés à l'aide d'une liste nominative des contribuables.

- L'impôt sur le revenu est calculé au niveau du foyer fiscal (= un couple et ses enfants à charge ou un célibataire ou un couple sans enfant...). Il est progressif, son taux augmente selon un barème par tranches de revenus. Il est prélevé par l'État et porte sur les salaires et l'ensemble des revenus des personnes composant le foyer fiscal.
- L'impôt sur les sociétés est un impôt direct proportionnel, sur le bénéfice des entreprises. Le produit net de l'impôt sur les sociétés fluctue en fonction de la conjoncture économique et des résultats des entreprises.

B) **LES IMPÔTS INDIRECTS** sont les impôts sur les dépenses, qui s'incorporent dans le prix des biens et des services consommés. Ce sont :

- Les contributions indirectes, impôts spécifiques relatifs à certains produits ou certaines activités déterminées. Ainsi la TIPC sur les produits pétroliers.
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), **IMPÔT DONT LE RENDEMENT EST LE PLUS IMPORTANT (47 %) ET AUSSI LE PLUS INJUSTE**. C'est un impôt payé par les consommateurs, quels que soient leurs revenus, lorsqu'ils achètent un produit. Sur un même produit, le montant de cet impôt est le même que vous soyez au SMIC ou patron du CAC 40. L'augmentation du taux de 19,6 à 20 % au 1^{er} janvier, va encore pénaliser le pouvoir d'achat des plus fragiles !

La TVA, collectée par les entreprises, doit être reversée à l'État ... sauf que 32,2 milliards ne le sont pas...

Certains prélèvements obligatoires ne bénéficient pas à l'État : certaines ressources des collectivités locales (taxe foncière, d'habitation et professionnelle), ou des administrations de Sécurité sociale (CSG, CRDS, cotisations sociales et recettes transférées par l'État).
A suivre,...

MENSONGES !

- Les difficultés d'Alcatel seraient dues, d'après le présentateur du 20 h de France 2, à des salaires trop élevés, à une fiscalité et un Code du travail trop lourds. En vérité, il s'agit d'erreurs stratégiques des PDG successifs, qui ont choisi de « gaver » leurs actionnaires plutôt que financer la recherche... (source : Bulletin de la section de Roussillon)
- Les salariés du public, des privilégiés ? En fait, le taux de remplacement des salariés du privé et du public sont identiques, même si les bases de calcul sont différentes. Quant aux régimes spéciaux, ils sont constitués par des cotisations supplémentaires tout au long de la vie professionnelle...

A NOTER : Au 1^{er} janvier 2014, les retraites complémentaires (Arrco, Agirc) seront versées mensuellement, au lieu de trimestriellement aujourd'hui. Si cette mesure vise avant tout à dégager une trésorerie considérable pour les caisses complémentaires, au détriment des retraités, cette mensualisation acte que la pension de retraite est bien un salaire. Quant à notre revendication du paiement des retraites de la CNAVTS le 1^{er} de chaque mois, au lieu du 9, voire 10 ou 11, pas de nouvelle.... Même notre UCR n'en parle plus !

L'Agenda

- **19 novembre**, forum UCR à Marseille (DREAL, 16 rue Zattara)
- **28 novembre**, rassemblement à l'initiative de la FNIC
- **16 décembre**, forum UCR à Paris (salle du CCN à Montreuil)
- **18 décembre**, Conseil national de l'UFR

l'Orga — le point



Peu d'évolution depuis notre dernier bulletin. C'est d'autant plus regrettable que la légitimité du syndiqué est liée au paiement de sa cotisation... Il reste quelques semaines avant la clôture de l'année 2012 et donc quelques semaines aux

sections retardataires pour se mettre en règle. Rappelons que, en cas de difficulté (indisponibilité du trésorier par exemple) nous sommes joignables en permanence, soit par téléphone (01 55 82 68 82) soit par messagerie (orga.ufr@fnic.cgt.fr).

La vie des sections

Des nouvelles du procès, et de la déplorable attitude des patrons de Pechiney (refusant d'appli-

quer l'accord qu'ils avaient signé) que nous avons signalée dans nos numéros de novembre et décembre 2012.

RETRAITE MAISON PECHINEY

A un jugement rendu le 25 septembre 2012 par le Conseil des prud'hommes de Pau, jugement très bien argumenté qui rendait justice à des veuves de salariés de l'usine Aluminium Pechiney de Noguères, leur accordant **« en dommages et intérêts »** des sommes équivalentes à celles perdues depuis la survenance des décès de leurs conjoints dans le cadre de la réversion d'une Retraite Maison, les sociétés Rio-Tinto Alcan - Aluminium Pechiney et le Gie-GPC de Malakoff Médéric, ont eu l'ignominie de faire appel !

Ces veuves sont pour la plus part très âgées, malades, certaines d'entre elles vivant même sous le seuil de pauvreté et qui avaient dû renoncer à des soins.... Des personnes qui avaient eu la douleur de perdre un conjoint encore bien jeune, suite aux conditions de travail et à une exposition aux particules d'amiante et autres produits dangereux utilisés dans cette industrie de l'aluminium..... Elles, qui ont eu le courage de faire confiance au syndicat CGT des retraités - qui a pris en charge de les défendre après avoir découvert, en fin d'année 2008 une supercherie visant à priver certaines d'entre elles de cet acquis social qui leur était dû depuis la survenance des décès de leurs

**UNION MULTIPROFESSIONNELLE DES RETRAITES,
PRE-RETRAITES et VEUVES, de l'UL de Mourenx.**

conjointes - elles auraient bien mérité une fin de vie sans de telles tourmentes !

Elles auront dû attendre 14 mois avant de subir cette nouvelle épreuve en Cour d'Appel qui a eu lieu le 4 novembre. Pour cette audience, elles ont bénéficié d'un large soutien familial et celui d'anciens salariés de l'usine, ainsi que de militants retraités CGT de l'UL de Mourenx.

Elles attendront le délibéré, encore, jusqu'au 9 janvier 2014. Souhaitons qu'il leur soit enfin rendu justice.

Non sans être passées une nouvelle fois par la crainte de subir des reports d'audiences, du fait que ces sociétés ont attendu les derniers jours de recevabilité pour déposer, avec un retard supérieur à trois mois, leurs conclusions, elles font confiance aux juges ! Elles font honneur à leurs conjoints décédés, qui ont combattu pour qu'un jour ces « femmes au foyer » puissent avoir un minimum vital.

Il est à croire que la survenance du décès de plaignantes et une possible lassitude face à de telles procédures, pouvant conduire à une extinction de leurs droits, n'ont pas été écartées des manœuvres visant à les débouter de droits ou de faits de leurs acquis, mais l'honneur ne se partage jamais.

Georges Ducasse

Ancien secrétaire du syndicat des retraités Pechiney